

Marie, avocate, en grève et en colère

E. F. | 11.02.2004

IL Y A QUELQUES JOURS, elle se découvrait à la une d'un quotidien, photographiée en plan serré, un poing levé, l'autre crispé sur une banderole, la bouche déformée par un cri, immortalisée en pasionaria du barreau lors d'une manifestation place Vendôme. « J'ai failli en avaler mon café de travers », s'amuse-t-elle aujourd'hui. Petite, longiligne, le visage aigu et le regard rieur, Marie Dosé, la trentaine à peine, ne s'est pas reconnue dans cette figure d'égérie. Elle est pourtant de toutes les luttes, depuis que le projet de loi Perben 2 est en discussion, « choquée, dès le début, par sa démagogie », explique-t-elle. « Cette réforme va produire des effets dont on ne se relèvera pas » Elle sera aujourd'hui en grève, comme des centaines de ses confrères, pour protester contre l'adoption définitive du projet. « Avant chaque début d'audience, on essaiera d'interpeller collectivement pour expliquer aux magistrats, aux prévenus, au public les raisons pour lesquelles on ne veut pas de cette loi », résume la jeune avocate. Une posture « difficile à tenir face aux clients qui comptent sur vous », reconnaît-elle. Mais nécessaire. « Cette réforme est trop grave. Elle va produire des effets inéluctables dont on ne se relèvera pas. » Avec seulement trois ans de barreau derrière elle mais, déjà, une solide pratique de la procédure pénale, Marie Dosé imagine une multitude de dérapages. Le plaider-coupable ? « C'est l'institutionnalisation d'une déviance, celle qui conduit parfois, par lassitude ou découragement, à tenter de négocier une sanction au lieu d'arracher une relaxe », assène la juriste. L'infiltration ? « C'est le risque, pour les policiers qui s'y livreront, d'être eux-mêmes contaminés. Et on voudrait donner force de preuve à leur parole ? » poursuit-elle. La présence retardée de l'avocat en garde à vue ? « C'est la porte ouverte à tous les débordements », ajoute-t-elle. A travers sa pratique quotidienne, lors des audiences publiques, au sein des cabinets d'instruction, dans les maisons d'arrêt où elle se rend régulièrement, la jeune avocate se plaint d'un « flottement ». « En trois ans, il y a eu la loi Guigou et son contraire, la loi Perben 2. On est passé d'une logique de présomption d'innocence à une dérive sécuritaire. Avocats, greffiers, policiers, juges... tout le monde est un peu paumé, personne ne comprend ce revirement. » Elle parle de son métier avec un mélange de passion et d'amertume. « Quand je l'ai choisi, j'avais de grands noms en tête, ceux de Robert Badinter, d'Henri Leclerc... Aujourd'hui, j'ai l'impression qu'on veut nous transformer en pantins. » Que faire ? Renoncer ? « Jamais ! s'insurge Marie Dosé. On a plus que jamais besoin de défendre et d'être défendus. »

Droits de reproduction et de diffusion réservés - Copyright LE PARISIEN 2011